TABLEAU RECAPITULATIF DES CONDITIONS D'OUVERTURE DE DROIT A REMPLIR PAR GENERATION

POUR LA RETRAITE ANTICPEE LONGUE CARRIERE

Assuré né…	Début d'activité avant l'âge de…	Début d'activité en trimestres	Age de départ au plus tôt	Durée d'assurance pour le taux plein
En 1964	20 ans	5 trimestres avant la fin de l'année civile des 20 ans ; 4 trimestres avant la fin de l'année civile des 20 ans pour les assurés nés au cours du dernier trimestre	60 ans et 6 mois	170 T
Entre le 01/01/1965 et le 31/03/1965	20 ans	5 trimestres avant la fin de l'année civile des 20 ans ; 4 trimestres avant la fin de l'année civile des 20 ans pour les assurés nés au cours du dernier trimestre	60 ans et 9 mois	170 T
Entre le 01/04/1965 et le 30/11/1965	20 ans	5 trimestres avant la fin de l'année civile des 20 ans ; 4 trimestres avant la fin de l'année civile des 20 ans pour les assurés nés au cours du dernier trimestre	60 ans et 9 mois	171 T
Entre le 01/12/1965 et le 31/12/1965	20 ans	5 trimestres avant la fin de l'année civile des 20 ans ; 4 trimestres avant la fin de l'année civile des 20 ans pour les assurés nés au cours du dernier trimestre	60 ans et 8 mois	171 T
En 1966	18 ans	5 trimestres avant la fin de l'année civile des 18 ans ; 4 trimestres avant la fin de l'année civile des 18 ans pour les assurés nés au cours du dernier trimestre	60 ans	172 T

	20 ans	5 trimestres avant la fin de l'année civile des 20 ans ; 4 trimestres avant la fin de l'année civile des 20 ans pour les assurés nés au cours du dernier trimestre	60 ans et 9 mois	
	21 ans	5 trimestres avant la fin de l'année civile des 21 ans ; 4 trimestres avant la fin de l'année civile des 21 ans pour les assurés nés au cours du dernier trimestre	63 ans	
En 1967	16 ans	5 trimestres avant la fin de l'année civile des 16 ans ; 4 trimestres avant la fin de l'année civile des 16 ans pour les assurés nés au cours du dernier trimestre	58 ans	172 T
	18 ans	5 trimestres avant la fin de l'année civile des 18 ans ; 4 trimestres avant la fin de l'année civile des 18 ans pour les assurés nés au cours du dernier trimestre	60 ans	
	20 ans	5 trimestres avant la fin de l'année civile des 20 ans ; 4 trimestres avant la fin de l'année civile des 20 ans pour les assurés nés au cours du dernier trimestre	61 ans	
	21 ans	5 trimestres avant la fin de l'année civile des 21 ans ; 4 trimestres avant la fin de l'année civile des 21 ans pour les assurés nés au cours du dernier trimestre	63 ans	
En 1968	16 ans	5 trimestres avant la fin de l'année civile des 16 ans ;	58 ans	172 T

		4 trimestres avant la fin de l'année civile des 16 ans pour les assurés nés au cours du dernier trimestre		
	18 ans	5 trimestres avant la fin de l'année civile des 18 ans ; 4 trimestres avant la fin de l'année civile des 18 ans pour les assurés nés au cours du dernier trimestre	60 ans	
	20 ans	5 trimestres avant la fin de l'année civile des 20 ans ; 4 trimestres avant la fin de l'année civile des 20 ans pour les assurés nés au cours du dernier trimestre	61 ans et 3 mois	
	21 ans	5 trimestres avant la fin de l'année civile des 21 ans ; 4 trimestres avant la fin de l'année civile des 21 ans pour les assurés nés au cours du dernier trimestre	63 ans	
En 1969	16 ans	5 trimestres avant la fin de l'année civile des 16 ans ; 4 trimestres avant la fin de l'année civile des 16 ans pour les assurés nés au cours du dernier trimestre	58 ans	172 T
	18 ans	5 trimestres avant la fin de l'année civile des 18 ans ; 4 trimestres avant la fin de l'année civile des 18 ans pour les assurés nés au cours du dernier trimestre	60 ans	
	20 ans	5 trimestres avant la fin de l'année civile des 20 ans ; 4 trimestres avant la fin de l'année civile des 20 ans pour	61 ans et 6 mois	

		les assurés nés au cours du dernier trimestre		
	21 ans	5 trimestres avant la fin de l'année civile des 21 ans ; 4 trimestres avant la fin de l'année civile des 21 ans pour les assurés nés au cours du dernier trimestre	63 ans	
En 1970	16 ans	5 trimestres avant la fin de l'année civile des 16 ans ; 4 trimestres avant la fin de l'année civile des 16 ans pour les assurés nés au cours du dernier trimestre	58 ans	172 T
	18 ans	5 trimestres avant la fin de l'année civile des 18 ans ; 4 trimestres avant la fin de l'année civile des 18 ans pour les assurés nés au cours du dernier trimestre	60 ans	
	20 ans	5 trimestres avant la fin de l'année civile des 20 ans ; 4 trimestres avant la fin de l'année civile des 20 ans pour les assurés nés au cours du dernier trimestre	61 ans et 9 mois	
	21 ans	5 trimestres avant la fin de l'année civile des 21 ans ; 4 trimestres avant la fin de l'année civile des 21 ans pour les assurés nés au cours du dernier trimestre	63 ans	
En 1971	16 ans	5 trimestres avant la fin de l'année civile des 16 ans ; 4 trimestres avant la fin de l'année civile des 16 ans pour les assurés nés au cours du dernier trimestre	58 ans	172 T

	18 ans	5 trimestres avant la fin de l'année civile des 18 ans ; 4 trimestres avant la fin de l'année civile des 18 ans pour les assurés nés au cours du dernier trimestre	60 ans	
	20 ans	5 trimestres avant la fin de l'année civile des 20 ans ; 4 trimestres avant la fin de l'année civile des 20 ans pour les assurés nés au cours du dernier trimestre	62 ans	
	21 ans	5 trimestres avant la fin de l'année civile des 21 ans ; 4 trimestres avant la fin de l'année civile des 21 ans pour les assurés nés au cours du dernier trimestre	63 ans	